



**MAIRIE de
LUZ SAINT SAUVEUR**

TÉL : 05 62 92 80 40
E-mail : mairie@luz.org

Demande de passeport biométrique Sur RDV uniquement au 05.62.92.80.40

Jours d'ouverture pour le dépôt des dossiers

Lundi de 8h30 à 11h30
Mardi de 13h30 à 17h
Mercredi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 13h30 à 16h30
Le samedi de 9h à 11h30

**Présence obligatoire du demandeur
Prévoir 20 à 30 mns pour l'instruction d'un dossier**

Pièces à fournir pour une personne majeure :

Durée de validité du passeport = 10 ans

- Justificatif de domicile (factures EDF, téléphone, avis d'imposition...)

Si vous n'en possédez pas à votre nom, joindre un justificatif au nom de l'hébergeant, la CNI de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge)

- 1 photographie d'identité réglementaire voir verso (photo ≠ CNI si celle-ci a été faite + 6 mois)
- L'ancien passeport si c'est un renouvellement

Et/Ou la CNI sécurisée si le passeport à renouveler n'est pas biométrique

Si vous n'avez pas de CNI sécurisée ni de passeport électronique ou biométrique, fournir un extrait d'acte de naissance avec filiation délivré depuis moins de 3 mois)

- Timbre fiscal de 86 euros

Pièces à fournir pour une personne mineure :

Durée de validité du passeport= 5 ans

La demande doit être présentée par le représentant légal de l'enfant uniquement

Présence obligatoire du mineur

- Une pièce d'identité du représentant légal (CNI ou passeport ou permis de conduire...)
- Justificatif de domicile (factures EDF, téléphone au nom du représentant légal...)
- 1 photographie d'identité réglementaire voir verso (photo ≠ CNI si celle-ci a été faite +6 mois)
- Si le mineur n'a pas de CNI sécurisée ni de passeport biométrique : fournir une copie d'acte de naissance du mineur délivrée depuis moins de 3 mois
- Si le mineur a deux adresses (garde alternée) : fournir un justificatif de chaque domicile + copie de la CNI du parent non présent lors du dépôt
- L'ancien passeport du mineur si c'est un renouvellement
Si le passeport à renouveler est déjà biométrique, la CNI sécurisée du mineur est facultative
- Timbre fiscal à
17 euros pour les jeunes de -15 ans
42 euros pour les jeunes de 15 à 18 ans

Caractéristiques des photos

Les recommandations suivantes vous aideront à fournir des photos correctes de façon à ce que votre dossier ne soit pas retardé si vous deviez produire de nouvelles photos aux normes requises.

Format :

- les photos doivent être d'un format 3,5 x 4,5 cm
- le portrait doit être représenté de telle manière que seul le haut des épaules (ou la base du cou) soit visible.
- La taille du visage doit occuper 70 à 80% du cliché.
- Le visage doit être correctement centré sur la photo.

Qualité des photos :

- La luminosité et le contraste doivent faire apparaître la couleur naturelle de la peau. Il ne doit pas y avoir de reflets de flash sur tout ou partie du visage et pas d'yeux rouges.
- L'expression du visage doit être neutre et la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux.
- Le visage doit être représenté strictement de face. Les deux côtés du visage doivent apparaître clairement.
- Les poses stylisées (regard par-dessus l'épaule, tête penchée etc...) sont proscrites.
- La tête doit apparaître nue, sans couvre-chef, ni foulard, serre tête et autres objets décoratifs. Il n'existe aucune dérogation à cette prescription.
- Si vous portez des lunettes, nous vous conseillons de les enlever afin d'éviter tout rejet du dossier en raison de reflet de flash, de verres foncés...